

Saint-Martin-d'Hères, le 15 décembre 2018

**Sciences et Techniques des Activités  
Physiques et Sportives**  
1741, rue de la Piscine  
38400 Saint Martin d'Hères

Affaire suivie par :  
Jeannine Sacchetto  
+33 (0)4 76 63 51 05  
Jeannine.sacchetto@univ-grenoble-alpes.fr

Objet : Taxe d'apprentissage

Madame, Monsieur,

L'UFR STAPS, **Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives** est une composante de l'Université Grenoble Alpes.

L'UFR STAPS a pour double objectif :

- de former des cadres de niveau Licence et Master qui peuvent se professionnaliser dans le secteur de l'entraînement sportif, dans celui de la gestion et du management du loisir sportif et dans celui des activités physiques adaptées et de la santé ;
- de former des chercheurs sur des thématiques de motricité humaine ou d'homme en mouvement.

En choisissant de nous verser la taxe d'apprentissage, vous favorisez le maintien de formations de qualité pour nos étudiants : investissements pour des outils pédagogiques, organisation de forums et d'échanges avec le milieu professionnel, stages dans les entreprises.

Le versement est à adresser à un organisme collecteur de votre choix avant le 28 février 2019 en indiquant :

**UFR STAPS de Grenoble code UAI 038 1651 N**

Merci de nous communiquer, par tous moyens à votre convenance, les intentions de versement de votre entreprise.

Nous vous remercions par avance pour le soutien que vous apporterez à nos formations.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Karine COUTURIER



Enseignante Responsable des relations avec les entreprises